

Nombre de conseillers en exercice : 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE, Etienne COUIGNOUX, Joël BEZANGER, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI, Charlotte BOURG

Absents excusés :

Procurations : Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD ; Christian LEFRANCOIS à Jean Pierre SAUGERAS ; Lionel ROUSSET à Alain VERMOREL

Date de la convocation : 14 février 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

### DELIBERATION N° 2023-01- 01 COMPLEXE DU SOUBISE

Réhabilitation thermique du bâtiment avec rénovation du Cinéma "Le Soubise" - Travaux de rénovation des bâtiments Publics – DEMANDE D'AIDE DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. ET DU FONDS VERT ; – DEMANDE D'AIDE DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE AU TITRE DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE ; – DEMANDE D'AIDE DE L'EUROPE AU TITRE DU LEADER ; – DEMANDE D'AIDE DE LA RÉGION ;

Philippe BRUGERE rappelle aux élus que la collectivité porte un important projet de réhabilitation thermique de l'ensemble du bâtiment communal dit « Le Soubise », bâtiment abritant une salle de sport, le centre de loisirs communal et le cinéma « Le Soubise ». Cette réhabilitation permettra :

- D'isoler le bâtiment dans son ensemble (isolation thermique extérieure) ;
- De compléter le réseau de chauffage en cours de déploiement sur les principaux bâtiments publics de la commune (sous-station, et distribution de chauffage des espaces cinéma et garderie ne sont pas compris dans cette opération). Seul le chauffage du gymnase sera étudié à partir d'un départ dédié sur le primaire de la sous-station en cours d'exécution ;
- D'adapter les modes de chauffage de l'espaces gymnase (également des nouveaux espaces créés pour le cinéma), en fonction de la sous-station de chauffage ;
- De mettre éventuellement en place, en sus, des équipements EnR pour diminuer l'emprunte carbone du Bâtiment ;
- De répondre dès à présent aux objectifs de réduction des consommations d'énergie de 60% minimum par rapport à l'année de référence (en droite ligne avec les modalités de mise en œuvre de la loi ELAN - Bâtiment > 1000 m<sup>2</sup> - objectif 2050) ;
- D'isoler phoniquement (et de fait thermiquement) la salle de sport de la salle de cinéma ;

- De rénover la salle de cinéma, en particulier ses accès, en améliorant l'accessibilité des personnes handicapées (à mobilité réduite particulièrement) ;
- De penser à de nouveaux espaces dédiés au cinéma (hall, accueil, lieu de vie et d'échange etc.)
- D'assurer la mise en sécurité des personnes en cas d'incendie dans la salle de sport situé à l'étage ; »

Le Maire expose au Conseil municipal, sur la base du dossier d'avant-projet définitif (APD), le projet relatif aux travaux de réhabilitation thermique du cinéma « Le Soubise ». Le coût total de l'opération (études + travaux) est de 1 327 435,08 € HT soit 1 585 189,46 € TTC, décomposés comme suit :

- Travaux de rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment 388 948.11 € HT
- Travaux d'accessibilité 92 700.74 € HT
- Travaux de rénovation des bâtiments publics (Cinéma) 634 339.68 € HT
- Travaux de rénovation des bâtiments publics (Gymnase) 211 446.56 € HT

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil municipal d'approuver ce projet, de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'ÉTAT, au titre de la D.E.T.R, de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'ÉTAT, au titre du Fonds Vert, de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE, au titre du Contrat de Solidarité Communale, de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'EUROPE au titre du LEADER, et enfin, de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la RÉGION.

Les modalités de financement sont les suivantes : Montant projet : 1 327 435,08 € HT  
Modalités financement :

1- Travaux de rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment (opération 388 948.11 € HT) ▪ 78.40% d'aide au titre du Fonds Vert allouée par l'ÉTAT – soit une aide de 304 919.54 € HT. ▪ 1.60% d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 allouée par le Département de la Corrèze – soit une aide de 6 238.94 € HT.

2- Travaux d'accessibilité (opération 92 700.74 € HT) ▪ 79.95% d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 allouée par le Département de la Corrèze – soit une aide de 74 111.06 € HT.

3- Travaux de rénovation des bâtiments publics – Cinéma (opération 634 339.68 € HT) ▪ 50 % d'aide au titre de la D.E.T.R. - soit jusqu'à 175 000.00 € HT de subvention (plafonnée à 350 000.00 € HT d'assiette éligible). ▪ Une aide de 50 000.00 € HT au titre du LEADER allouée par l'EUROPE ▪ Une aide de 100 000.00 € HT allouée par la RÉGION ▪ Une aide de 80 500.00 € HT au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 allouée par le Département de la Corrèze ▪ Une aide de 102 000.00 € HT allouée par le Centre National du Cinéma

4- Travaux de rénovation des bâtiments publics – Gymnase (opération 211 446.56 € HT) ▪ Une aide de 160 000.00 € HT allouée par la RÉGION ▪ 4.33% d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 allouée par le Département de la Corrèze – soit une aide de 9 150.00 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal : **A L'UNANIMITE**

– **APPROUVE** le projet de Réhabilitation thermique du cinéma « Le Soubise »,

– **ARRETE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES HT		RESSOURCES HT	
Isolation énergétique	388.948,11 €	Fonds vert (sur isolation)	304.919,54 €
Rénovation cinéma et Centre de Loisirs	634.339,68 €	LEADER	50.000,00 €
Rénovation Gymnase	211.446,56 €	ETAT (DETR bât publics	175.000,00 €
Mise en accessibilité	92.700,74 €	Département (Cinéma)	80.000,00 €
		Centre National de la Cinématographie	102.000,00 €
		Région NA (Gymnase)	160.000,00 €
		Région NA (Cinéma)	100.000,00 €
		Commune de Meymac (20%)	265.515,55 €
TOTAL	1.327.435,09 €	TOTAL	1.327.435,09 €

– **SOLLICITE** l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Préfet de la Corrèze, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze, Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine, Monsieur le Président du Centre National du Cinéma, Monsieur le Président du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

– **DESIGNE** Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes à intervenir, afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

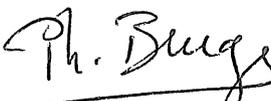
La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 20 Février 2023

**Le Maire,**

  
**Philippe BRUGERE**

